

**Séance du Conseil du
7 novembre 2022**

Séance ordinaire du Conseil municipal de Cap-Saint-Ignace tenue le lundi 7 novembre 2022 à 20 heures à laquelle sont présents, M^{me} Jocelyne Caron, maire, les conseillers, MM. Pierre Martineau, Jonathan Daigle, Gaétan Bélanger, et les conseillères, M^{mes} Pauline Joncas, Evelyne Gallet et Chantal Côté. M^{me} Audrey Normand, secrétaire adjointe, est également présente.

Absence motivée : M^{me} Sophie Boucher, greffière-trésorière

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Vérification des présences;**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;**
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2022;**
- 5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion;**
- 6. Rapport des comités :**
 - a) Rapports du comité Culture et Patrimoine du 8 et 26 octobre 2022.**
- 7. Affaires nouvelles :**
 - a) Demande d'autorisation de circulation par le Relais à vélo Aldo Deschênes;
 - b) Demande de contribution de la Fabrique Cap-Saint-Ignace pour le concert de Noël;
 - c) Autorisation de signature pour un bail de location avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN);
 - d) Fondation du Cégep de La Pocatière.
- 8. Affaires commencées :**
 - a) Engagement d'une agente de bureau à temps partiel pour environ 25 heures par semaine (réception, tâches administratives, etc.);
 - b) Engagement d'une agente de bureau à temps partiel pour environ 15 heures par semaine (Culture et Patrimoine et tourisme);
 - c) Résolution pour le transfert d'un montant réservé pour le compte d'assainissement des eaux usées;
 - d) Programmation de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023, programmation de travaux numéro 4;
 - e) Pacte rural (PAPSAMV) – Projet d'aménagement d'un centre de conditionnement physique;
 - f) Évaluation de l'équité salariale pour les postes administratifs suite à la mise en place d'une nouvelle structure et la réaffectation de tâches et poste de préposé à l'entretien et bar;
- 9. Informations générales;**
- 10. Période de questions verbales ou écrites;**
- 11. Levée de la séance.**

1. Ouverture de la séance

M^{me} la maire, Jocelyne Caron, procède à l'ouverture de la séance.

2. Vérification des présences

Sont présents : M^{me} la maire, Jocelyne Caron
M. Pierre Martineau, siège #1
M. Jonathan Daigle, siège # 2
M^{me} Pauline Joncas, siège # 3
M. Gaétan Bélanger, siège #4
M^{me} Evelyne Gallet, siège # 5
M^{me} Chantal Côté, siège #6

2022-11-01

3. Adoption de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bélanger, appuyé par la conseillère Chantal Côté, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2022-11-02

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2022

Adoption du procès-verbal du 3 octobre 2022

Il est proposé par la conseillère Evelyne Gallet, appuyé par le conseiller Pierre Martineau, et résolu à l'unanimité des conseillers, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2022, après avoir été lu par chacun des conseillers, soit accepté tel que rédigé. Le Conseil accepte une dispense de lecture.

2022-11-03

5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion

Ratification des comptes

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau, appuyé par la conseillère Chantal Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers, que le Conseil ratifie les comptes payés depuis la dernière réunion, du chèque numéro C2200385 au numéro C2200418, les dépôts directs du numéro P2200460 au numéro P2200504, les paiements Accès D du numéro L2200109 au numéro L2200119, pour la somme de 464 044,30 \$, ainsi que les salaires pour une somme de 64 455,82 \$, totalisant 528 500,12 \$.

6. Rapport des comités

Rapports Culture et Patrimoine du 8 et 26 octobre 2022

a) Rapports du comité Culture et Patrimoine du 8 et 26 octobre 2022

M^{me} Evelyne Gallet, conseillère responsable du comité, fait un bref résumé des rencontres du comité Culture et Patrimoine du 8 et 26 octobre 2022.

7. Affaires nouvelles :

2022-11-04

a) Demande d'autorisation de circulation par le Relais à vélo Aldo Deschênes

Relais à vélo Aldo Deschênes

CONSIDÉRANT QUE le *Relais à vélo Aldo Deschênes* passera dans notre municipalité le 17 juin 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres de l'organisation demandent à la Municipalité de Cap-Saint-Ignace l'autorisation de circuler sur notre territoire;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par la conseillère Chantal Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'autoriser le *Relais à vélo Aldo Deschênes* à circuler sur notre territoire le 17 juin prochain. La route empruntée sera le chemin des Pionniers Est et Ouest. De plus, les organisateurs ne devront pas faire de marquage de direction à la peinture sur le pavage asphalté et les affiches et poteaux devront être enlevés après l'activité.

2022-11-05

Contribution concert
de Noël Fabrique
Cap-Saint-Ignace

b) Demande de contribution de la Fabrique Cap-Saint-Ignace pour le concert de Noël

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique Cap-Saint-Ignace organise un concert de Noël bénéfice le 11 décembre prochain;

CONSIDÉRANT QU' elle sollicite divers partenaires pour payer une partie des dépenses engendrées par l'évènement;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Evelyne Gallet

Appuyé par la conseillère Pauline Joncas

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'octroyer une contribution de 300 \$ à la Fabrique Cap-Saint-Ignace pour le concert de Noël. Le montant sera tiré du budget de Culture et Patrimoine et MADA.

2022-11-06

Autorisation signature
bail avec CN (rue de la
Gare)

c) Autorisation de signature pour un bail de location avec la compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN)

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté

Appuyé par le conseiller Pierre Martineau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'autoriser M^{me} Jocelyne Caron, maire, et M^{me} Sophie Boucher, directrice générale et greffière-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace le bail à intervenir avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) pour une parcelle de terrain qui comprend la rue de la Gare.

2022-11-07

Fondation du Cégep de
La Pocatière

d) Fondation du Cégep de La Pocatière

CONSIDÉRANT QUE la Fondation du cégep de La Pocatière est actuellement en campagne majeure de financement;

CONSIDÉRANT QU' une présentation de celle-ci a été faite auprès du Conseil des maires de la MRC de Montmagny le 12 juillet dernier;

CONSIDÉRANT QUE cette campagne est essentielle pour le développement de ce milieu scolaire et qu'elle aidera à souligner l'engagement scolaire, le soutien à divers projets, l'attribution de bourses et l'achalandage au cégep, le tout favorisant le maintien d'emplois locaux;

CONSIDÉRANT QU' une proposition a été faite aux Municipalités de notre MRC pour la répartition d'un don déterminé selon la population de chacune, et ce, sur une période de cinq ans;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle

Appuyé par la conseillère Chantal Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

De contribuer à la campagne de financement de la Fondation du Cégep de La Pocatière à raison de 1 000 \$ par année pour une période de 5 ans. Le premier versement se fera en janvier 2023 et à la même période pour les quatre années suivantes.

8. Affaires commencées :

2022-11-08

Engagement agente de bureau temps partiel environ 25 hrs/semaine Édith de la Durantaye

a) Engagement d'une agente de bureau à temps partiel pour environ 25 heures par semaine (réception, tâches administratives, etc.)

CONSIDÉRANT QU' une offre d'emploi a été affichée à l'interne pour le poste d'agente de bureau à raison d'environ 25 heures par semaine (réception, perceptions diverses, traitement de documents et toutes autres tâches administratives connexes);

CONSIDÉRANT QU' aucune candidature n'a été déposée à la Municipalité suite à l'affichage à l'interne;

CONSIDÉRANT QUE le poste a ensuite été affiché à l'externe dans notre journal *Le Vaillant*, via nos médias sociaux, dans le journal l'Oie Blanche et sur le site Internet d'Emploi Québec;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection était composé des quatre personnes suivantes, soit MM. Jonathan Daigle et Gaétan Bélanger, conseillers, M^{me} Sophie Boucher, directrice générale et M^{me} Audrey Normand, secrétaire adjointe;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bélanger

Appuyé par le conseiller Jonathan Daigle

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'engager M^{me} Édith de la Durantaye comme agente de bureau à temps partiel pour environ 25 heures par semaine, selon la convention collective en vigueur et les recommandations du comité des ressources humaines. L'entrée en fonction se fera le 8 novembre 2022.

2022-11-09

Engagement d'une agente de bureau à temps partiel pour environ 15 hrs/semaine (Culture et Patrimoine et tourisme)

b) Engagement d'une agente de bureau à temps partiel pour environ 15 heures par semaine (Culture et Patrimoine et tourisme)

CONSIDÉRANT QU' une offre d'emploi a été affichée à l'interne pour le poste à temps partiel d'agente de bureau pour environ 15 heures par semaine (Culture et Patrimoine et tourisme);

CONSIDÉRANT QU' aucune candidature n'a été déposée à la Municipalité suite à l'affichage à l'interne;

CONSIDÉRANT QUE le poste a été affiché à l'externe dans notre journal *Le Vaillant*, via nos médias sociaux, dans le journal l'Oie Blanche et sur le site Internet d'Emploi Québec;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection était composé des quatre personnes suivantes, soit MM. Jonathan Daigle et Gaétan Bélanger, conseillers, M^{me} Sophie Boucher, directrice générale et M^{me} Audrey Normand, secrétaire adjointe;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Evelyne Gallet

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'engager M^{me} Stéphanie Bush comme agente de bureau à temps partiel pour environ 15 heures par semaine selon la convention collective en vigueur et les recommandations du comité des ressources humaines. L'entrée en fonction se fera le 8 novembre 2022.

2022-11-10

Transfert compte assainissement

c) Résolution pour le transfert d'un montant réservé pour le compte d'assainissement des eaux usées

CONSIDÉRANT QUE les résolutions numéros 1997-12-255 et 2011-06-14 constituaient et déterminaient les montants transférés dans le fonds réservé pour le renouvellement des équipements ou pour vidanger les bassins;

CONSIDÉRANT QUE nous avons prévu verser 15 000 \$ en 2022 dans ce compte;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bélanger

Appuyé par la conseillère Pauline Joncas

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'accepter un transfert de 15 000 \$ en 2022 dans le fonds réservé pour le renouvellement des équipements ou pour vidanger les bassins.

2022-11-11

TECQ programmation

4

d) Programmation de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023, programmation de travaux numéro 4

ATTENDU QUE

la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE

la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS AYANT VOTÉ SUR CETTE RÉOLUTION

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n°4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

M^{me} Chantal Côté, bien que n'étant pas légalement tenue de le faire, s'abstient de voter et de participer aux délibérations étant donné les fonctions qu'elle occupe auprès de son employeur actuel.

2022-11-12

Pacte rural pour le projet d'un centre de conditionnement physique

e) Pacte rural (PAPSAMV) – Projet d'aménagement d'un centre de conditionnement physique

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2021-02-07 affectait un montant de 14 937,50 \$ pour le projet d'aménagement d'un centre de conditionnement physique;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Pacte rural (PAPSAMV) pour une demande concernant un projet d'aménagement d'un centre de conditionnement physique;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Evelyne Gallet

Appuyé par le conseiller Jonathan Daigle

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace dépose une demande d'aide financière dans le cadre du Pacte rural et s'engage à réaliser le projet tel que présenté dans ledit formulaire en y investissant les sommes prévues et nécessaires pour sa réalisation complète.

Que la Municipalité a l'intention de réaliser le projet dont le coût total est estimé à plus de 100 000 \$ avant taxes.

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace mandate M^{me} Sophie Boucher, directrice générale, pour déposer et signer tous les documents afférents à cette demande au Pacte rural.

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace demande à la MRC de Montmagny d'affecter la somme de 29 875 \$ à partir des objectifs d'affectation du Pacte rural (volet local) dans les limites et le respect des objectifs d'affectation prévus pour le volet local de la PAPSAMV « Pacte rural ».

2022-11-13

Évaluation équité
salariale postes
administratifs et
préposé bar

f) Évaluation de l'équité salariale pour les postes administratifs suite à la mise en place d'une nouvelle structure, la réaffectation de tâches et poste de préposé à l'entretien et bar

CONSIDÉRANT QUE deux nouvelles personnes ont été engagées à titre d'agente de bureau à temps partiel, la première pour le volet Culture et Patrimoine et tourisme et la seconde pour la réception et toutes autres tâches administratives;

CONSIDÉRANT QU' un nouveau poste de préposé à l'entretien et bar (temporaire pour une période prédéterminée) sera aussi affiché suite à l'ajout de nouvelles tâches au poste initial de préposé à l'entretien;

CONSIDÉRANT QUE les tâches ont été réévaluées pour les postes d'agente de bureau, préposé à l'entretien et aussi pour le personnel administratif (secrétaire adjointe et secrétaire administrative);

CONSIDÉRANT QU' un exercice d'évaluation de l'équité salariale était nécessaire en raison de ces modifications;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jonathan Daigle

Appuyé par Gaétan Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'accepter les modifications apportées aux différents postes (agentes de bureau à temps partiel, secrétaire adjointe, secrétaire administrative et préposé à l'entretien et bar). Ce processus est lié à l'évaluation de l'équité salariale et est effectif pour les postes visés à partir du 6 novembre 2022.

**Informations
générales**

9. Informations générales

M^{me} la maire informe les gens de différents dossiers.

**Période de questions
écrites et verbales**

10. Période de questions générales écrites et verbales

M^{me} la maire demande à M^{me} Normand si des questions écrites ou verbales ont été acheminées au Conseil. Cette dernière répond que non.

2022-11-14

11. Levée de la séance

**Levée de
la séance**

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle, appuyé par la conseillère Pauline Joncas, que la séance soit levée à 20 heures 19.

Audrey Normand
Secrétaire adjointe

Jocelyne Caron
Maire